



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) Sarrebouurg Moselle Sud

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

En Grand Est, les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) portent le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des PTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

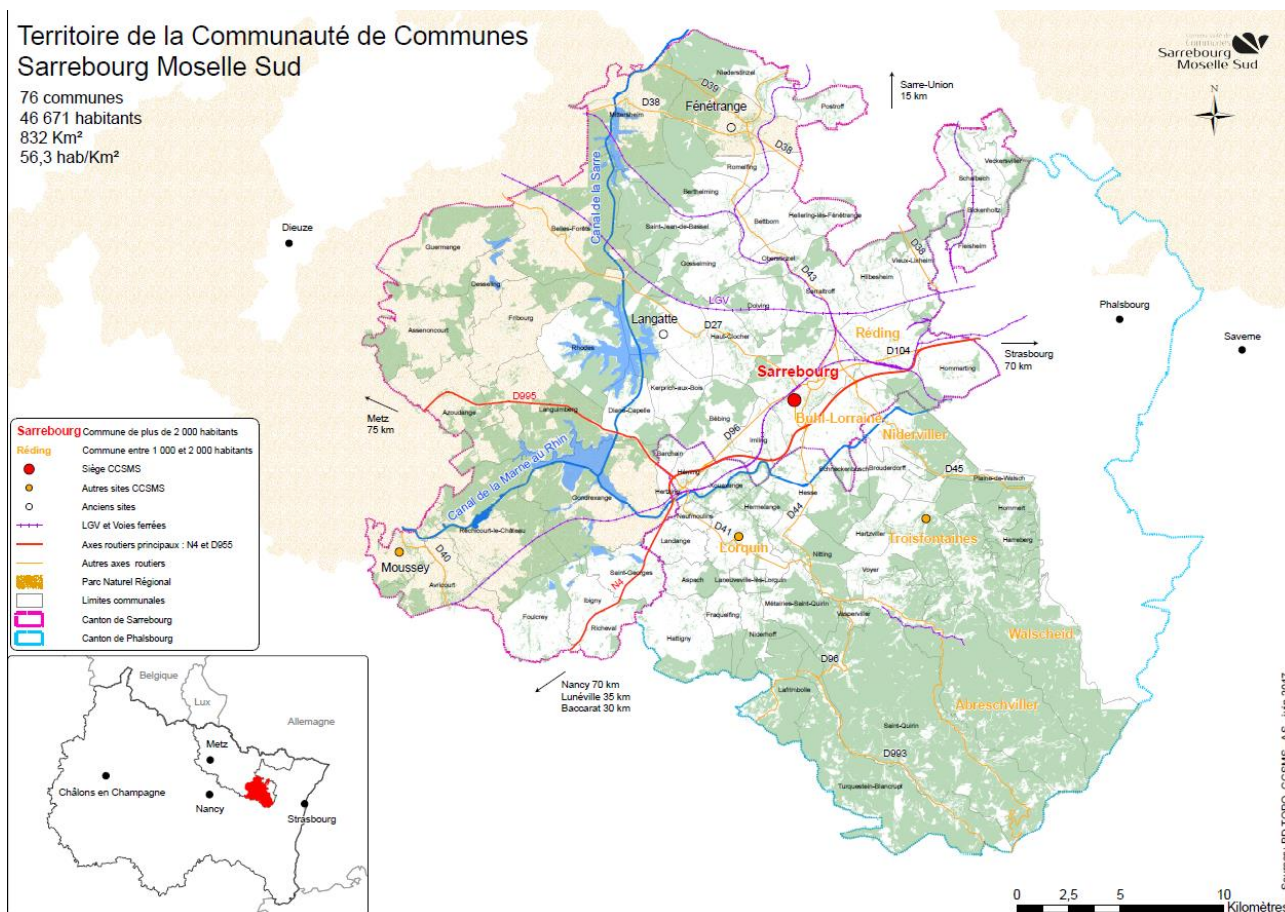
1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs et le Département le cas échéant ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :
 - 3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
 - COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET échelle EPCI), Man And Biosphère (MAB), Plan Alimentaire Territorial (PAT à l'échelle du PETR et de la CC du Saulnois), PLH (échelle

EPCI), Contrat Local de Santé (échelle CC Sarrebourg Moselle Sud et CC Pays de Phalsbourg), Plan vélo.

2. Portée et contenu du Pacte de Sarrebourg Moselle Sud au

- Périmètre géographique de contractualisation**
 Le Pacte couvre donc l'EPCI : Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud
 Inclus dans le PETR : PETR Pays de Sarrebourg
 Ce périmètre regroupe 76 communes pour une population de 46 671 habitants.



- Convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Action Cœur de Ville, ORT (<i>homologation Sarrebourg</i>) et OPAH	15/10/2018 24/01/2020	Sarrebourg et Fénétrange (<i>ORT en cours</i>)
Contrat de ruralité	23/03/2017	PETR
Territoire d'Industrie	22 novembre 2018	CCSMS et autres EPCI jusqu'à Wissembourg
Convention Territoriale Globale	En préparation, signature avant le 31 décembre 2021	CCSMS
Contrat Local de Santé	En préparation	CCSMS/CCPP
Plan vélo	AAP vélo et territoire 29 nov 2019	CCSMS

	AAP Fonds mobilité active 12 mars 2021	
Contrat de territoire Eau et Climat 2019-2022 avec Agence de l'Eau	11 septembre 2019	CCSMS

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

- **Stratégie inter-PTRTE**

Le territoire de Sarrebourg Moselle Sud s'inscrit dans différentes dynamiques, à des échelles de coopération variées :

- Massif Vosgien, Parc Naturel Régional :

14 communes du territoire font partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ». Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux grands enjeux du massif, à savoir : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints. L'ambition affichée de transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités :

- Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard ;
- Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques : préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques ;
- Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne : soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local ;
- Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne : préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes ;
- Axe 5 : Une gouvernance renouvelée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers).

En parallèle, 12 communes adhèrent au Parc naturel régional de Lorraine.

- PETR du Pays de Sarrebourg, qui développe plusieurs projets et réflexions, à différentes échelles :

Réserve de Biosphère de Moselle Sud (RBMS)

Le PETR du Pays de Sarrebourg en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Lorraine et la Communauté de Communes du Saulnois, a candidaté, en décembre 2020, pour devenir une réserve de biosphère de l'Unesco et a obtenu la reconnaissance le 15 septembre 2021.

Pour cela, des objectifs de protection de l'Environnement, de développement durable, de recherche et d'éducation ont été fixés. L'ensemble de ce programme est traduit dans un plan de gestion (**Cf. annexe**), structuré en objectifs stratégiques et eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels. Ce document définit les actions portées dans le cadre de la réserve de biosphère pour une période de 10 ans.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PETR a instauré une gouvernance organisée autour d'un comité de pilotage, un comité de gestion et un conseil scientifique.

Projet Alimentaire Territorial

Le PETR du Pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois comptent aujourd'hui environ 1 002 exploitations agricoles. Cette richesse ne répond que faiblement aux besoins alimentaires du bassin de vie. La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 3 octobre 2014 sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) peut répondre à cet enjeu.

Un PAT est une opportunité pour :

- Fédérer tous les acteurs autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire ;
- Identifier et valoriser les projets existants ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets ;
- Offrir un outil d'aide à la décision aux élus en identifiant les actions prioritaires en faveur d'une alimentation durable ;
- Préparer l'élaboration d'un PAT (projet alimentaire territorial) local.

Le PETR du Pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois ont, de ce fait, initié un PAT qui s'articule autour d'un diagnostic partagé pour identifier les différents flux alimentaires et leurs impacts :

- Que produit notre propre territoire ?
- A qui sont destinées ces productions ?
- Quels sont les besoins locaux ?
- Comment valoriser et pérenniser la production locale et notamment dans la restauration collective ?

De ce diagnostic, 4 actions matures ont été identifiées, étudiées et approfondies au cours du 1er semestre 2021 :

1. Introduction de produits locaux dans la restauration collective publique notamment la viande bovine et les produits laitiers ;
2. Structuration d'un collectif de producteurs de lait pour une transformation/commercialisation locales des produits ;
3. Développement d'une filière poissons d'étang et notamment un outil mutualisé de transformation ;
4. Recensement et analyse des points de ventes alimentaires de proximité, identification des déserts alimentaires et étude de nouvelles implantations, analyse du commerce ambulancier.

Une concertation citoyenne portant sur la consommation locale aura lieu début septembre 2021.

5 autres thématiques seront étudiées en groupes de travail au cours du second semestre 2021 : lutte contre le gaspillage alimentaire, diversification des activités agricoles et circuits courts,

environnement et qualité des productions locales, sensibilisation des citoyens à l'alimentation locale et durable et précarité alimentaire.

Les projets et les pistes de travail constitueront le plan d'actions élaboré en novembre 2021 (fiches actions répondant à des objectifs opérationnels spécifiques), plan d'actions qui devra être enrichi au fur et à mesure selon les besoins identifiés sur le principe d'une amélioration continue.

Les indicateurs d'évaluation et de suivi des différentes actions du Projet Alimentaire Territorial sont les suivants :

1. Produits de qualité accessibles financièrement à toutes les catégories sociales du territoire ;
2. Valorisation des métiers de l'alimentation ;
3. Activités intermédiaires créées /(re)localisées sur le territoire ;
4. Création d'emplois ;
5. Amélioration des revenus des producteurs (et intermédiaires) ;
6. Durabilité des exploitations agricoles ;
7. Changement de pratiques alimentaires des citoyens ;
8. Réduction des distances parcourues par le consommateur pour acheter ses produits ;
9. Emergence de nouvelles initiatives grâce au PAT.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg

Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à concilier urbanisation et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, en permettant le développement du territoire tout en réduisant la consommation du foncier et l'étalement urbain.

C'est dans une telle démarche que le Pôle d'Equilibre Territoriale du Pays de Sarrebourg s'est engagé en 2013, après que ses communautés de communes membres lui avaient confié la compétence relative à l'élaboration, le suivi et la révision du SCoT ; un SCoT approuvé le 5 février 2020.

A travers une démarche de concertation avec ses communautés de communes, l'ensemble des institutions Personnes Publiques Associées et la Société civile, représentée par le Conseil de développement du Pays de Sarrebourg, le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg s'est construit autour de trois objectifs, avec une prise en compte des enjeux environnementaux de manière transversale :

- **Objectif 1 : Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants** pour accompagner une croissance démographique mesurée (+ 3300 habitants espérés d'ici 2035) par la création de 5500 logements supplémentaires, une offre de service adaptée et un environnement qualitatif en matière de paysage et de préservation de la population des risques et nuisances.
- **Objectif 2 : Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités**, c'est-à-dire organiser les services aux habitants à travers les différentes polarités urbaines et les communes du territoire, où chaque commune a son rôle à jouer et participe au développement du territoire.
- **Objectif 3 : Créer un environnement favorable au dynamisme économique**, favorisant le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises, tout en maîtrisant la consommation foncière.

L'observatoire du SCoT et du territoire du Pays de Sarrebourg

Le cadre législatif impose la mise en place d'un observatoire accompagnant la mise en œuvre du SCoT.

En effet, le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement des orientations et objectifs du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constituent une partie intégrante et importante dans cette mise en œuvre. C'est pourquoi, le PETR envisage de mettre en place cet observatoire permettant d'évaluer les différentes évolutions observées sur le territoire du Pays de Sarrebourg et de s'assurer que les objectifs fixés tendent à être atteints. Et si nécessaire dans la négative, d'opérer des modifications aux orientations du document, notamment au moment de la révision du SCoT dans 6 ans.

Le SCoT propose ainsi un ensemble d'indicateurs selon les thématiques propres aux données démographiques, aux logements, aux paysages et patrimoine architectural, aux commerces, équipements et services, à l'eau et aux différents risques, aux déplacements, aux espaces naturels, agricoles et forestiers, aux énergies, aux activités économiques et touristiques, ainsi qu'à la consommation foncière.

L'objectif est d'élargir la banque de données, ainsi que l'analyse de toute une panoplie d'autres indicateurs afin de mesurer l'évolution du territoire au travers d'un large panel de paramètres au service des collectivités, de la société civile et des habitants.

Le conseil de développement du Pays de Sarrebourg

Créé en novembre 2003, le Conseil de développement du Pays de Sarrebourg est une association (loi 1908) issue de la démarche de pays lancée par la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (loi LOADDT dite aussi loi Voynet) en 1999.

Réunissant élus et acteurs socioprofessionnels du territoire, il est un lieu de propositions, d'initiatives, de conseil, d'évaluation des projets.

S'il agit désormais, en tant que structure associative, dans le cadre d'une certaine indépendance où il peut s'autosaisir de toutes thématiques relatives au développement territorial, il est sur le plan législatif en lien direct avec le Pôle d'Equilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Sarrebourg. De par ce lien, il est pleinement associé à la construction des projets de territoire à l'échelle du périmètre du Pays de Sarrebourg.

Il peut proposer à son initiative des projets comme il peut se voir confier des actions par le PETR, dans un esprit de « faire du conseil de développement un outil pérenne de démocratie participative au service du développement du territoire et une instance de propositions en lien avec les élus ».

Il est l'unique structure du territoire en tant qu'interface entre les élus et les représentants de la société civile du territoire.

Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Le PETR du Pays de Sarrebourg est depuis plusieurs années fortement engagé dans la réduction et la valorisation maximale des déchets produits sur le territoire tout en préservant un service de qualité auprès de ses usagers :

- Une redevance incitative à la levée instaurée depuis 2011 sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la commune de Phalsbourg en REOM (prévue en 2024).
- Des dispositifs de précollecte et de collecte pour une valorisation maximale des recyclables : fréquences de collecte optimisées (collecte tous les 15 jours hors agglomération), bon taux de couverture des bornes d'apports volontaires (1 borne Verre pour 189 hab. et 1 borne Papiers pour 418 hab. en complément de la collecte des emballages /Journaux-revues-magasines dans les bacs de tri, dans des bornes semi-enterrées pour l'habitat collectif).

- La mise en place des extensions de consignes de tri.
- Un partenariat avec l'association « Emmaüs » avec le réemploi direct d'objets apportés dans le réseau des déchèteries contribuant également à la réinsertion sociale par le travail.
- La promotion et la formation au compostage autonome
- Obtention en 2015 du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Environnement,
- Une baisse très importante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles depuis plus d'une dizaine d'années : -62 % entre 2009 et 2020 et dans le même temps une augmentation de 30 % des déchets recyclables.
- Une volonté de promouvoir la valorisation des biodéchets alimentaires ménagers et assimilés
- Des pratiques permettant de valoriser 82 % des déchets collectés, le reste étant enfoui
- Des actions de communication/sensibilisation, le plan de prévention des déchets

Malgré ces résultats et performances, le PETR souhaite poursuivre ses actions de réduction et de valorisation des déchets et d'améliorer le bilan environnemental. Pour cela, il construit, en 2021-2022, une base de vie de collectes de déchets indispensable à une éventuelle mise en régie (partielle ou totale) des services. Cet outil offrira une souplesse dans l'adaptation des services aux changements induits par la réglementation et permettra au PETR de ne pas être tributaire des échéances des marchés publics. En 2022, le PETR va instaurer le contrôle d'accès au sein du réseau des 7 déchèteries (23 filières de collectes présentes sur chaque site, dont 90% sont orientées vers la valorisation matière ou énergétique) dédiées aux habitants.

Enfin, un dispositif de points d'apport volontaire de biodéchets alimentaires répartis sur tout le territoire sera installé au second semestre 2024. L'ensemble de ces mesures vise à rationaliser les dépenses de fonctionnement mais surtout d'atteindre les objectifs de réductions des DMA.

Stratégie du territoire

La stratégie de développement de la CCSMS s'inscrit nécessairement dans un contexte particulier en 2021 après une année et demie de pandémie venue enrayer une dynamique initiée par les fusions des EPCI. Pour Mémoire, la CCSMS est issue de la fusion de 5 territoires à caractéristiques rurales et fortement rurales. Des territoires dont la densité de population oscillait à moins de 20 hab/km² pour le moins peuplé à 95 hab/km² pour le plus peuplé.

Après une fusion lourde, un arrêt et des incertitudes sur la dynamique économique de la période post covid, les élus du territoire ont défini une stratégie qui s'articule autour de quatre orientations majeures :

- **Agir au service d'un développement économique et touristique audacieux, créatif et innovant**
- **Poursuivre la transition écologique du territoire**
- **Offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire**
- **Faire de la CCSMS un vecteur de solidarité et de mutualisation**

La stratégie du territoire est développée dans son projet de territoire qui sera soumis au conseil communautaire du 9 décembre 2021.

Extrait du projet de territoire de la CCSMS

« FAIRE TERRITOIRE A 76 »

en partageant une vision commune de l'intercommunalité

En parallèle du PROJET DE TERRITOIRE, la CCSMS a élaboré son « PACTE de GOUVERNANCE ». Un préalable à l'élaboration du projet afin de partager une vision commune et solidaire de notre intercommunalité.

L'histoire de la construction intercommunale issue des 5 précédentes communautés de communes est désormais écrite et de nouveaux élus viennent de nous rejoindre suite à la récente échéance électorale. Il convient désormais d'harmoniser la culture intercommunale au travers de cette charte entre la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et les 76 Communes membres. Regroupées au sein du même espace, les 76 communes ont chacune une identité et des spécificités propres qui, ensemble, enrichissent le territoire partagé en apportant histoire, culture et esprit de solidarité. Pour affirmer cet héritage partagé, il est essentiel de fédérer et d'impliquer tous les élus locaux dans une co-construction des projets dans le maintien d'un équilibre ville-campagne.

En clair, il s'agit de définir un nouveau compromis intercommunal en considérant les communes et l'intercommunalité comme l'expression d'une même strate et pas comme deux strates distinctes. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons poursuivre la construction d'un territoire solidaire et innovant. Nous devons nous faire confiance, nous écouter sans préjugés, aller humblement vers les autres, travailler l'intérêt général à travers une plus grande proximité...

Le projet de territoire vise à structurer l'armature de notre vaste territoire dans une logique et un principe d'attractivité et de solidarité en identifiant des polarités attractives et accessibles sur la base d'une complémentarité d'équipements, de services et de fonctions à l'échelle plus locale, sur la base d'une bonne répartition spatiale pour une équité territoriales des habitants et des usagers.

Néanmoins, la raréfaction des ressources fiscales des communes et de la communauté de communes constatée ces 10 dernières années et surtout maintenant avec les conséquences attendues de la crise sanitaire, rendra plus difficile la pratique de la solidarité au profit des communes. Le nouveau contexte financier implique de redéfinir ce qui relève de la solidarité communautaire.

Réfléchi au sein des « pôles transversaux », enrichi en commissions thématiques et en conférences des maires, le Projet de Territoire s'est construit au regard des enjeux en termes écologiques, économiques, sociaux et démographiques.

Audace et Relance. *Ces deux termes définiront l'ambition de la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud pour la période 2021 – 2030. Un territoire qui innove, qui sait prendre du recul, qui tend la main aux plus fragiles, qui aime et préserve la nature.*

A la faveur de la crise sanitaire et économique, le terme de résilience connaît un sursaut de popularité dans le discours politique, que préfigurait déjà son ascension en psychologie, dans les entreprises ou sur certains territoires. De plus en plus de collectivités, institutions publiques, mais aussi mouvements citoyens se réclament de la résilience des territoires pour, notamment, répondre aux défis climatiques et énergétiques. La résilience pourrait même, un jour, remplacer le concept de développement durable des territoires.

Là ou il y a une volonté, il y a un chemin

Edward WHYMPER

Le développement économique sur le territoire CCSMS

Le développement économique reste la compétence et le domaine d'action privilégié de la CCSMS car c'est le moteur de fonctionnement du territoire. Les élus y attachent par conséquent une grande importance. Pourtant l'approche de ce développement économique a beaucoup évolué. L'économie ne s'entend plus stricto sensu mais doit appréhender la notion touristique sur certains sites et dans certaines activités (ex faïence, cristal) mais aussi intégrer de nouvelles notions autour du caractère durable de chaque projet afin de prendre la transition écologique dans toute sa transversalité.

Le site de Bataville est identifié comme un site économique à « restaurer » pour accompagner tout un secteur du territoire de la CCSMS et de l'EPCI voisin (CC Vezouze en Piémont). Une étude programmatique et technique a été réalisée par l'EPFGE (Etablissement public foncier du Grand Est) afin de définir une ligne conductrice de relance du site industriel abandonné brutalement par l'entreprise BATA en 2001. Sur ce site plusieurs actions sont engagées et sont projetées :

- Acquisition de plusieurs bâtiments par la CCSMS (anciens garages, bâtiment produits chimiques et infirmerie puis bâtiment de 5 niveaux (environ 4.000m²) où une activité de production de bottes grand froid existe toujours.
- Réhabilitation des anciens garages pour mise en place d'un atelier de feutrage de laine de mouton issue des éleveurs locaux (rayon de 100 km). La société de production sera principalement constituée par ces éleveurs.
- Installation de nouvelles activités dans le bâtiment « type BATA » maintien des bottes sur 2 niveaux, activité création de vêtements de luxe à partir du recyclage de vêtements, installation d'un espace d'accueil de séminaire, installation d'un service d'accompagnement des entreprises par la pépinière d'entreprise intercommunale.
- Réflexion sur la relance d'une filière cuir à partir du cuir d'agneau local
- Reconversion de l'ensemble du site par la mise en place d'un système d'assainissement, le traitement des espaces publics, la mise en place d'une signalétique, la remise en état du bras de canal, ...

La pépinière d'entreprise construite par l'intercommunalité en 2003, a été gérée pendant près de 20 ans par le biais d'une Délégation de service publique, a été reprise en gestion directe par la CCSMS en raison de la défaillance du délégataire. La maîtrise directe permet d'envisager une autre approche de cet outil. Plusieurs actions sont maintenant permises :

- Accompagnement personnalisé et actif des entreprises hébergées et domiciliées à la pépinière d'entreprise.
- Accompagnement des entreprises du territoire sur l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). La responsable de la pépinière est l'ancienne chargée de mission EIT de la CCSMS. Création d'un réseau, identification de projets

- innovants, tiers lieu numérique et incubateur d'idées pour le monde économique, organisation de petits déjeuners thématiques
- Mise en place d'une plateforme RH en partenariat avec plusieurs acteurs : les réseaux d'entreprises constitués, la Maison de l'emploi, la pépinière. La CCSMS a été retenue sur l'appel à projet transition collective pour une durée de 2 ans. La Démarche préfigure la mise en place de cette plateforme.
 - Mise en place d'une formation d'apprentis porté par le CFA BTP de Montigny les Metz dans le domaine de la maçonnerie, petit BTP et menuiserie. Le CFA Labroise est un partenaire direct sur cette action ainsi que la fédération 57 du BTP.

Les zones d'activités économiques sont au nombre de 9 sur le territoire suite à la fusion des EPCI en 2017. Plusieurs zones disposent encore d'espaces d'accueil pour de nouvelles activités mais pour des petites surfaces. La CCSMS s'efforce d'optimiser les derniers terrains disponibles sur la zone d'activité de Berthelming, Sarrebourg, Niderviller et Buhl-Lorraine.

Le Syndicat mixte pour la Zone d'activités des grands horizons est constitué des deux EPCI voisins à savoir la CCSMS et la CCPP. Le projet est la création d'une nouvelle zone d'activité avec un accès direct à la 4 voies (N4) et sur une surface de 60 ha environ. Son implantation nécessite une création de l'échangeur. C'est un projet de longue haleine qui vise à anticiper les besoins de terrain et à permettre l'accueil de grands projets économiques. Cette zone d'activité a été recensée et intégrée dans le SCOT. L'enjeu de cette zone d'activité consiste à disposer de nouveaux terrains pour des projets de grands gabarits pour des projets de fortes ambitions.

Cœur de ville et Opération de revitalisation de territoire. Deux communes ont manifesté leur intérêt :

- La ville de Sarrebourg sur la démarche Cœur de ville
La contractualisation est effective et porte sur plusieurs axes : effectuer une réhabilitation sur le périmètre défini pour constituer une offre attractive de l'habitat en centre-ville, favoriser un développement économique et commercial équilibré, développer l'accessibilité, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine et fournir l'accès aux équipements publics et services publics.
- La ville de Fénétrange sur la démarche d'Opération de revitalisation du territoire. L'intégration de Fénétrange est en cours. Elle vise également une approche globale en vue d'un développement économique, patrimonial et de service.

Le développement économique touristique est un volet du développement économique à part entière qui est désormais abordé différemment du développement économique classique. Il repose sur des entreprises ou activités historiques du territoire (autour des arts du feu, la chaussure, le cuir, des canaux) ou plus classiquement autour d'un patrimoine bâti reconnu.

Différents sites ou projets sont identifiés :

- La Faïencerie de Niderviller est un site dont la réhabilitation a été initiée par la commune en 1996 puis par la CC de la Bièvre avant de retomber dans le giron de la CCSMS avec la fusion. Le « quartier » de la faïencerie a fait l'objet d'une importante requalification avec la mairie, le restaurant M et enfin le site industriel à proprement parler. Les travaux de réhabilitation du bâtiment XVIIIème portés par l'EPFGE sont en voie d'achèvement. La CCSMS étudie un

- projet d'animation de l'ensemble du bâtiment sur la base d'un atelier de fabrication, d'une partie d'hébergement éventuel et d'artisan d'art.
- La cristallerie de Vallérysthal à Troisfontaines vient d'être mise en liquidation (juillet 2021). La CCSMS, en accord avec l'EPGE, va se porter acquéreur de l'ensemble du site et d'une partie des produits manufacturés. La réhabilitation et le reconditionnement du site en un site de production et touristique sont envisagés.
 - Les canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin traversent le territoire de la CCSMS de part en part et lui apportent un volume de touristes intéressant (2019 : 3000 péniches ont fréquenté le canal de la Sarre). La CCSMS est membre fondateur de l'association terre d'Oh en 2016, créée pour assurer la promotion des canaux et des sites touristiques les plus proches tout au long du canal, depuis la frontière avec l'Allemagne jusqu'à Lagarde. La CCPP vient de rejoindre cette association ce qui permettra de développer un partenariat entre 5 EPCI et d'avoir une action coordonnée pour le développement du tourisme fluvial. Un contrat de canal a été établi avec VNF après la création de l'association. Un second contrat de canal est en cours de préparation.
 - La CCSMS a repris en convention le port du Houillon à Languimberg et l'a mis en location à un privé. Des travaux importants de réhabilitation ont été réalisés afin de l'accompagner pour en faire un port attractif sur toute la saison.
 - Le site de Bataville est destiné à une activité économique et à une activité touristique. La notoriété nationale et mondiale de l'entreprise lui confère un attrait touristique peu commun. Deux bâtiments sont inscrits à l'inventaire supplémentaire de l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Dans la reconquête du site industriel et de la cité, la CCSMS entend permettre une valorisation touristique à travers le patrimoine historique qu'il représente (patrimoine bâti, concept industriel, organisation du travail...). L'université de Lorraine a mis en place un atelier permanent intitulé Batalab qui permet aux étudiants de découvrir et de s'approprier un morceau de l'histoire BATA, de la diffuser et de l'exposer. Des aménagements de découverte du site, de mise en valeur et muséographique sont à réaliser pour développer l'approche touristique. La proximité de l'arboretum communal et de la grande écluse à partir du site industriel confèrent une approche de complémentarité touristique.

La transition écologique du territoire

La transition écologique est une notion transversale qui concerne les thématiques du développement économique et du tourisme exposées ci-dessus. L'habitat, la mobilité sont deux domaines plus spécifiques où la transition écologique doit être la ligne directrice forte.

En matière d'habitat, la CCSMS, suite à la fusion, a décidé de devenir acteur dynamique dans ce domaine. Des simples adhésions aux organismes spécialisés (ADIL, CALM...) et mise en place de permanences, la CCSMS s'est engagée dans un plan local pour l'habitat et a décidé de recruter deux collaborateurs spécialisés à temps plein sur ce thème, l'un au profit du grand public et l'autre au profit des communes. Le PLH en cours d'élaboration débouchera sur des actions identifiées et retenues ayant un effet combiné sur l'efficacité énergétique et sur les besoins sur une typologie d'habitat. Une OPAH est en cours sur une partie du territoire de la ville de Sarrebourg.

La mobilité est aussi un domaine dont la CCSMS a décidé de se saisir pour agir autrement. La CCSMS dispose d'un réseau de transport collectif par le biais d'une Délégation de service

public. L'application du Versement transport sur l'ensemble du « ressort territorial » permet d'ajuster le service sur l'ensemble des communes. Un pôle d'échange multimodal a été créé au niveau de la gare TGV de Sarrebourg (gare ferroviaire, gare routière, service de location de vélos électriques, parking, Bornes de recharges électriques). L'objectif de ce dernier est de favoriser les liaisons entre les dispositifs de mobilité. Le développement du covoiturage est récemment venu compléter l'offre de solution de déplacement sur le territoire.

En parallèle, la CCSMS s'est dotée d'un chargé de mission mobilité pour œuvrer sur les nouveaux modes de déplacement doux. C'est ainsi que la CCSMS s'est engagée dans un plan vélo qui a débouché sur un schéma vélo. En mars 2021, la CCSMS a été retenue sur l'AAP Fonds mobilité pour la réalisation de ce schéma.

Dans le cadre de la labellisation TEPCV (Territoire à énergie positive et croissance verte) obtenue en 2015, la CCSMS a fait le choix de réaliser des équipements d'incitation à la mobilité douce : aménagements de pistes cyclables, station de réparations de vélos sur les pistes cyclables, bornes de recharges pour véhicules électriques (17 bornes de recharges réparties sur 11 communes),

Dans le domaine des ressources et espaces naturels, la CCSMS s'est engagée dans un projet de préservation et de reconquête de la trame Verte et Bleue en 2018. Ce sont plus de 60 actions qui ciblent les prairies, les cours d'eau, les espaces forestiers, qui ont été identifiées pour une mise en œuvre progressive sur le territoire.

En 2018, la CCSMS s'est engagée dans une démarche de **labellisation Cit'ergie et plan Climat (PCAET)** afin d'étendre la réflexion de la transition écologique à tous les services et projets de la CCSMS et œuvrer activement par des actions choisies pour lutter contre le réchauffement climatique. Le plan climat vient d'être arrêté fin 2021. Il comporte 7 axes et 35 actions pour la période 2022-2027. La CCSMS marque sa forte implication dans cette transition à travers le label Cit'ergie qui impliquera l'ensemble des services de la collectivité.

Une offre de service équitable sur le territoire, solidarité et mutualisation

La santé est un facteur d'attractivité important d'un territoire. En partenariat avec la CCPP, la CCSMS conduit un contrat Local de Santé depuis le début de l'année 2021.

Le domaine de la petite enfance est un domaine dans lequel la CCSMS n'agissait qu'à travers la mise en place d'un relais d'assistantes maternelles à l'échelle intercommunale depuis la Fusion des 5 EPCI en 2017. Elle a décidé, avec le soutien de la CAF, de s'engager dans la conduite d'une convention territoriale globale (CTG). Cela va lui permettre de réaliser un diagnostic social élargi à toutes les tranches d'âges et la gouvernance devra identifier les actions nouvelles à porter pour améliorer l'attractivité du territoire.

La transition numérique est identifiée comme un service pour ses habitants et un vecteur d'attractivité sur le territoire. La mise en œuvre d'une France services mobile en partenariat avec l'Etat ou un service d'accompagnement numérique assimilé est souhaitée afin d'apporter un accompagnement numérique et d'accès aux droits des habitants notamment les aînés et les plus fragiles.

Un plan d'accessibilité des espaces publics est en cours de réalisation.

Le transport public fait désormais partie des services au quotidien pour un certain public. Dans le cadre de la Délégation avec le prestataire du réseau collectif, le transport à la demande sur l'ensemble du territoire est à l'étude. Ce transport comprend 2 lignes régulières de bus. En 2020, ce sont 223.674 km qui ont été parcourus. En 2022, le transport à la demande (TAD) sera étendu aux 76 communes.

Le service de portage de repas est en place historiquement sur une partie du territoire. Son extension à l'échelle de l'ensemble du territoire est envisagée pour répondre aux besoins des plus anciens et des plus fragiles.

Les grands projets

Depuis la fusion intervenue en 2017, la gouvernance a identifié trois grands projets déjà évoqués plus haut pour certains. Ceux-ci ont des caractéristiques intrinsèques au-delà du domaine principal auquel on peut les rattacher. Le rôle déterminant de la CCSMS a été souligné dans le portage et le développement de ces trois projets structurants sur le territoire.

- La faïencerie de Niderviller est un projet important par l'importance du patrimoine bâti concerné, par l'importance historique de l'activité qui en faisait son identité et par la notoriété que la fabrication de Faïence lui a apportée à travers les 2 derniers siècles. C'est un site patrimonial à vocation économique et touristique en mesure d'être porteur d'une image forte pour le territoire. Le site de la cristallerie de Vallérysthal est venu s'ajouter en 2021 aux enjeux patrimoniaux, touristiques et économiques de la Faïencerie. Bien que distincts, ces deux sites sont appréhendés ensemble de par leur thématique identique autour des arts du feu et leur complémentarité.
- Le site industriel de BATA. La dimension de cette entreprise de la chaussure et la particularité de l'architecture des bâtiments, le mode de gouvernance et d'intégration des salariés font de Bata Moussey un symbole et un lieu qui ne laisse aucun visiteur indifférent. C'est un site patrimonial à vocation économique et touristique qui dispose d'une notoriété pour le territoire de par son seul nom. La CCSMS entend le valoriser pour lui redonner une fonction économique, touristique et de développement du territoire.
- Le pensionnat de Fénétrange est un bâtiment de plus de 12.000 m² situé au cœur d'une cité médiévale. Sur le territoire de la CCSMS, c'est un secteur géographique longtemps en déclin. Cet imposant bâtiment doit accueillir un projet de centre sur les troubles du système nerveux.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir le tableau récapitulatif des opérations joint en annexe

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

Les plans de financement présentés dans chaque fiche action sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement et juridiquement l'Etat. Chaque demande de subvention devra être déposée selon les règles propres à chaque dispositif (DETR/DSIL notamment). Elle sera orientée vers le fonds le plus approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente du Conseil Régional.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications,*

issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

➔ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	PETR	Région	Etat
MORAND Philippe DGS CC SMS p.morand@cc-sms.fr 03 87 03 05 16 07 87 33 21 73	Catherine GOSSE Directrice c.gosse@pays-sarrebourg.fr 03 87 03 66 45 06 09 81 35 69	Véronique LAURENT, Directrice Maison de Région Saverne Haguenau Veronique.LAURENT@grandest.fr 03 88 03 40 81	Laura ASTHER laura.asther@moselle.gouv.fr Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Sarrebourg 03 87 25 74 68

		<p>Carole BERNARDY Cheffe de Service Maison de Région Saverne Haguenau carole.bernardy@grandest.fr 03 88 03 40 84</p> <p>Carine FELIX Chargée de mission Contractualisation - DCT carine.felix@grandest.fr 03 88 15 66 53</p>	<p>Rose-Marie SCHWARTZ rose- marie.schwartz@moselle.gouv.fr 03 87 25 74 44</p> <p>Anne ALBERT Préfecture de Moselle 03 87 34 88 92 anne.albert@moselle.gouv.fr</p>
--	--	--	--

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou la Directrice de la Maison de la Région
EPCI : Président ou son représentant
PETR : Président ou son représentant

 **Signataires du Pacte :**

Territoire	PETR	Région	Etat
Roland Klein	Camille Zieger	Jean Rottner	Laurent Touvet
Président EPCI	Président du PETR	Président du Conseil Régional	Préfet de la Moselle

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Tableau des projets
- Fiches projets pour projets matures
- Actions prévues dans le cadre de la Réserve de biosphère

Bilan écologique

En matière de transition écologique, le territoire dispose d'un certain nombre d'indicateurs, dont le suivi lui permettra d'évaluer l'évolution de sa situation.

Cette liste pourra évoluer lors des mises à jours du PTRTE.

Mobilité

- Nombre de km de pistes cyclables aménagées (Source : https://amenagements-cyclables.fr/fr/communaut%C3%A9%2Bde%2Bcommunes%2Bsarrebourg%2Bmoselle%2Bsud_200068146/facilities) :
184 km en juillet 2021
- Nombre d'actions réalisées en déclinaison du plan vélo : implantation de bornes de réparation Vélo (8), implantation de compteurs à Vélo (3), implantation de boxes de stationnement vélo en centre-ville (11)
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile – travail (Source INSEE) : Marche : 5,6 %, Vélo : 0,9%, Transport en commun : 5,7 %

Energie, climat et risque naturel

- Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an) : 1.925 GWh
- Consommation énergétique finale par habitant (Source ATMO Grand Est Invent'Air V2018) :
En 2018 : 42,41 MWh/hab (34 MWh/ hab en Région Grand Est)
secteurs les plus consommateurs : industrie, résidentiel puis transports
- Emissions totales de gaz à effet de serre (Source ATMO Grand Est Invent'Air V2020) :
 - o En 1990 : 1040 ktCO₂e
 - o En 2018 : 869 ktCO₂eSecteurs les plus émetteurs : industrie, agriculture puis transport
- Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO₂ / an / hab) : 19 teq CO₂
- Inventaire territorial d'émissions de polluants :
 - o Emissions annuelles de SO₂ du territoire (t) : 2,1 Kg/hab pour la Moselle
 - o Emissions annuelles de NO_x du territoire (t) : 30,4 Kg/ha pour la Moselle
 - o Emissions annuelles de COVNM du territoire (t) : 22,7 Kg/hab pour la Moselle
 - o Emissions annuelles de PM_{2,5} du territoire (t) : 5,1 Kg/hab pour la Moselle
 - o Emissions annuelles de NH₃ du territoire (t) : 15,6 kg/hab pour la Moselle
- Production d'énergie renouvelable totale sur le territoire (Source ATMO Grand Est Invent'Air V2020) :
 - o En 2016 : 292 GWh
- Production annuelle d'EnR du territoire hors hydroélectrique (MWh/an) : 292 GWh
- Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh/an) : NC
- Nombre de réseaux de chaleur : NC mais inférieur à 3
et linéaire : NC
- Population située dans une zone à risque naturel élevé : NC

Traitement des déchets / Economie circulaire

- Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés dont gravats (kg/hab/an) :
2014 : 526 kg/hab/an
2020 : 526 kg/hab/an
Objectif 2026: 497/kg/hab/an
- Collecte annuelle des déchets ménagers et assimilés hors gravats (kg/hab/an) :
2014 : 434 Kg/hab/an
2020 : 462 Kg/hab/an
Objectif 2026: 448/kg/hab/an